



## MAIRIE

88, Montée de l'Eglise 38440 LIEUDIEU

[mairie.lieudieu@wanadoo.fr](mailto:mairie.lieudieu@wanadoo.fr)

[site : lieudieu.e-monsite.com](http://site:lieudieu.e-monsite.com)

**Tél** : 09 65 36 71 42

Le secrétariat vous accueille :

Le **mardi** de 13H30 à 17H00 et

le **vendredi** de 8H30 à 11H30

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous

## LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, Chers habitants,

"En Mai, fais ce qu'il te plaît" ou presque ! Ce dicton populaire permet de laisser entrevoir un ciel radieux, des belles journées ensoleillées et la vie en extérieur. Est ce que cela fait démodé de dire que les bonnes manières font partie du savoir-vivre en société ? Ces mots semblent parfois désuets alors qu'ils contribuent uniquement aux relations harmonieuses entre les individus. Par exemple: passer la tondeuse à l'heure des repas est certainement à proscrire afin d'entretenir de bonnes relations de voisinage. Afin de permettre à chacun d'entre nous de bien profiter de ces belles journées, nous avons pensé rappeler quelques règles que vous trouverez en dernière page de l'Echo.

Le Jeudi 13 Avril 2023, le conseil municipal s'est réuni pour approuver l'exercice comptable 2022 et voter le budget 2023. L'ordre du jour de la séance était le suivant:

Délibérations:

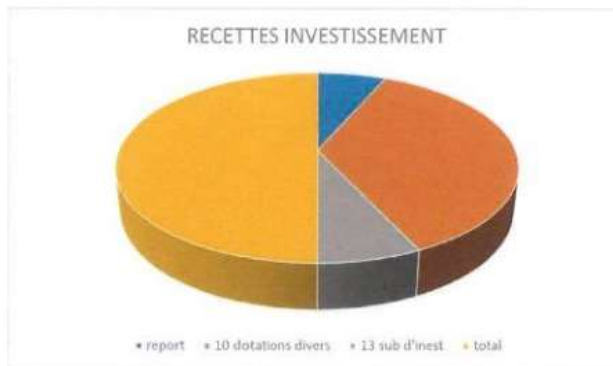
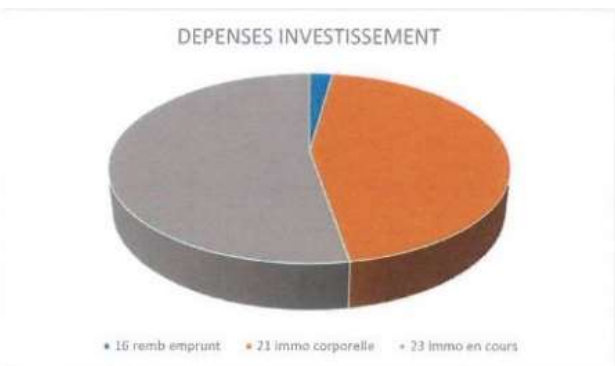
- 2023-10: Compte de gestion
- 2023-11: Compte administratif
- 2023-12: Détermination et affectation des résultats
- 2023-13: Budget primitif
- 2023-14: Taux des taxes

Après en avoir délibéré, le maire propose d'augmenter les taux d'imposition sur le foncier bâti et de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023 comme suit:

- Taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties: vote 2022: 27,02% (proposition 2023: 27,32%)
- Taux de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties: vote 2022: 39,87% (proposition 2023: 39,87%)
- Taux de Taxe d'habitation: 7,86%

## Budget communal 2023

CHAPITRE	DEPENSES DE FONC	CHAP	RECETTES DE FONC	CHAP	DEPENSES INVESTISSEMENT	CHAP
011 Charges générales	106 700,00 €	report 2022	61 750,00 €	16 remb emprunt	7 900,00 €	report
012 Charges de personnel	128 200,00 €	70 Produits de services	25 000,00 €	21 immo corporelle	165 000,00 €	10 dotations divers
65 Charge gestion courante	27 100,00 €	73 impôts et taxes	81 000,00 €	23 immo en cours	192 668,32 €	13 sub d'invest
66 Charges financières	1 800,00 €	74 dotations et participations	106 400,00 €	<b>Total</b>	<b>365 568,32 €</b>	<b>total</b>
67 Charges exceptionnelles	50,00 €	75 produits gestion courante	2 500,00 €			
virement de credit	10 000,00 €	77 produits exceptionnels	2 200,00 €			
<b>total</b>	<b>273 850,00 €</b>	<b>total</b>	<b>278 850,00 €</b>			



Ce budget est conçu sans remettre en cause les services que notre village offre à sa population (Exemple de la vie scolaire), il maintient également l'ensemble des subventions aux associations. Il veille aussi à ne pas faire subir une augmentation trop forte des tarifs municipaux auprès des familles, notamment des services scolaires.

Je reste à votre entière disposition, lors de mes permanences en mairie.

Le Maire, Guy GERIN

## **CEREMONIE DU 8 MAI**

Lundi matin s'est tenue la cérémonie commémorative de la Victoire du 8 Mai 1945 devant le monument aux Morts.



## **LIEU D'AVANT**

Dans le futur aménagement de la place du village, il est prévu le remplacement de l'abribus actuel, construit en 1981 avec toute une histoire et beaucoup de bénévolat.

Que de souvenirs pour les plus anciens du village ! En effet, les plans ont été offerts par M. Baconnier architecte résident à Lieudieu et c'est M. Naspinski, maçon et résident également au village qui se chargea de sa construction avec l'aide de bénévoles du conseil municipal de l'époque.



L'abri avait été pensé pour rendre un maximum de services. A savoir WC et point d'eau gratuits ! Sa forme et sa couverture en bardeau canadien en faisait son originalité. Mais bien vite, il apparut que l'incivilité des usagers des toilettes en fit un lieu impossible à tenir propre ! Sans compter les casseurs qui s'en prenaient au lavabo et au bardeau canadien obligeant les municipalités successives à murer sa partie sanitaire et à le recouvrir de tôles. une jardinière et un banc qui agrémentaient l'ensemble ont également disparu.

Pendant 42 ans il a été le rendez-vous des collégiens au rythme des cars scolaires. Nul doute que la nouvel aménagement de la place du village saura accueillir un lieu autant apprécié que le vieil abribus.

## **SMS Mairie**

Afin de communiquer des informations importantes le plus rapidement possible, la mairie de Lieudieu vous propose les alertes sms. Il vous suffit simplement de vous inscrire, en suivant le lien suivant: <https://www.smsmairie.fr/fr/formulaire-view/web/98>

## ECOLE DE LA SOURCE

### **Kermesse de fin d'année à l'école de Lieudieu**

Un évènement toujours très attendu par les enfants, la kermesse de l'école de la source a eu lieu le samedi 17 juin.

Grâce aux membres du Sou des écoles, des enseignantes et parents d'élèves, les enfants ont eu une belle fête de fin d'année.

Les enfants des deux classes ont présenté des danses chorégraphiées et des morceaux musicaux inventés et préparés avec leur maitresse respective. Enseignantes, animatrices du périscolaire et bien sûr enfants, ont été chaleureusement applaudis et félicités.

Comme chaque année, les élèves de Cm2 ont reçu en cadeau les calculatrices pour leurs entrées au collège et les enseignantes ainsi que les ATSEM ont également eu leur cadeau de fin d'année afin de les remercier pour leur investissement auprès des enfants de l'école.

L'occasion d'un moment convivial pour remercier également les membres de l'équipe municipale, pour leur investissement auprès de l'école.

Le sou des écoles remercie également Monsieur le député Yannick Neuder pour le soutien apporté auprès du sou des écoles et la région AURA pour l'aide financière accordée à la kermesse de l'école.

Dans une ambiance estivale et après une pause méridienne très animée autour de la buvette les enfants ont ensuite pu profiter de jeux libres organisés en stands : chamboule tout, jeux de cible, pêche aux canards, cherche et trouve... et surtout l'activité phare : la structure gonflable !!

Le Sou des écoles remercie tous les parents mobilisés qui ont fait de cette journée une très belle fête et lance l'appel pour l'année prochaine, pour toujours plus de volontaires et toujours plus de festivités !!



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

## Secourisme

Cette année les enfants de CM2 ont passé leur diplôme "Apprendre à porter secours" avec succès.

Laurence Rudaz, formatrice diplômée est intervenue sur le temps du périscolaire auprès des enfants du CP au CM2 pour les initier sur les thèmes suivants : protection, alerte des populations, étouffement, brûlure et plaies, et PLS.



## COMITE DES FETES



Le 1er Juillet prochain le Comité des Fêtes organise un concours de pétanque suivi d'une soirée paëlla !

Inscriptions des doublettes à 13h30 pour un jeté de boules à 14h (10€/doublette).

A partir de 19h, venez déguster une paëlla, sur place ou à emporter.

Tarifs : 12€ paëlla + dessert. Coupon réponse à remettre en mairie ou par sms au 07 86 11 82 89. Réservation souhaitée avant le 25/06

## FESTIVAL LES ARTS ALLUMES

Profitant d'une belle accalmie météo, le festival des Arts Allumés s'est arrêté dans notre village pour une soirée Apéro'Live, une ambiance café concert autour du groupe "Plutorock".

Le Comité des fêtes a assuré la restauration et la buvette dans un esprit éco-responsable (produits locaux, gobelets consignés...).



**RP INFORMATIQUE SERVICES**  
Romain PAVEGLIO  
Consultant Informatique

Assistance Technique  
Infogérance  
Conseils/Ventes  
Dépannage  
Création de site Web  
Cloud

06 64 73 62 72

Particuliers & Professionnels

www.rpinformatique.fr romain@rpinformatique.fr

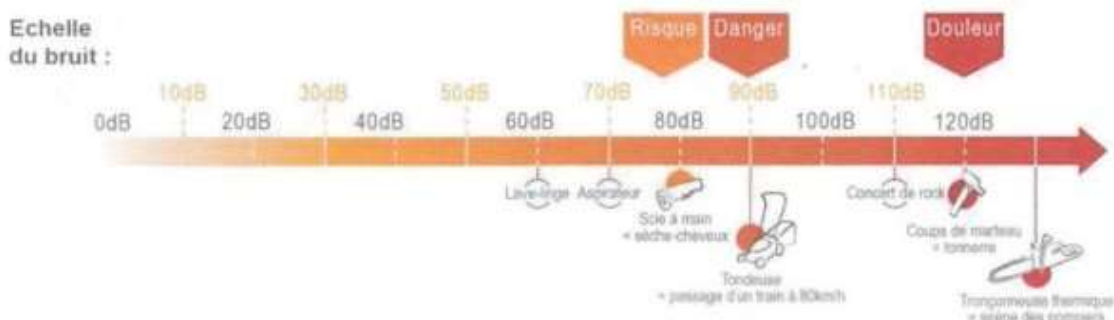
# LA CHARTE DES VOISINS BRICOLEURS



## 1-Aux mauvaises heures, tu ne bricoleras point !

L'utilisation de machines bruyantes (tondeuses, taille-haies, ponceuses, perceuses, scies, etc...) est réglementée par l'arrêté préfectoral du 29 avril 2009, article 11 qui définit les plages horaires autorisées :

- \* Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30.
- \* Samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- \* Dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00



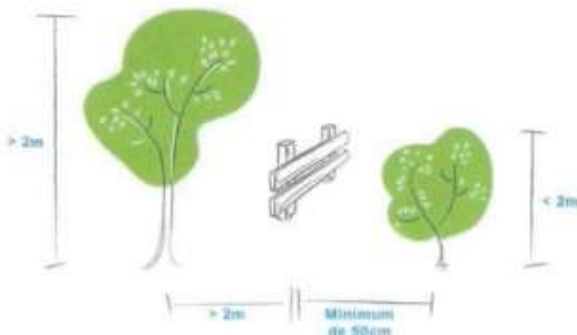
## 2- Aux déchets, tu penses !

**Attention :** Il n'est pas dans les attributions des services communaux d'évacuer les déchets d'origine privée.

**Les déchets doivent être mis en déchetterie ou au ramassage des ordures.**

Dans ce dernier cas, ils doivent être conditionnés en petits fagots ficelés ou mis en sacs.

L'abandon des déchets sur le domaine public constitue une infraction au code de l'environnement, passible d'amende.



## 3. La végétation de ton terrain, tu maîtriseras !

**Si la haie est située chez l'un des riverains,**

ce dernier en est propriétaire et la taille lui incombe.

Son voisin est libre de choisir entre tailler lui-même son côté ou autoriser le propriétaire à le faire chez lui.

**Dans le cas où la haie est en mitoyenneté,** chacun entretient la partie située sur sa propriété.

**Si chaque riverain possède sa propre haie,** il est tenu de l'entretenir.

La hauteur légale maximum des haies est de **deux mètres**.



## 4. Les Autres et toi, tu protégeras !



De même, pensez à signaler vos travaux si besoin, mettre des barrières ou vos outils hors de portée des enfants.

